

**MARCHE DE PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT POUR L'INSTITUT DE L'IMAGE
DE L'OCEAN INDIEN RECRUTEMENT DE FORMATEURS EXTERNES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

Avis de publication BOAMP : 23-136089
Avis rectificatif BOAMP : 23-136735
Avis rectificatif BOAMP : 23-137075

Table des matières

AVIS ET REGLEMENT DE CONSULTATION	2
1. Identification du pouvoir adjudicateur :.....	2
2. Objet de la consultation :	2
3. Type de consultation :	2
4. Caractéristiques des prestations d'enseignement requises :	3
5. Prix et durée des prestations :	4
6. Formalisme d'attribution du marché et modalités de facturation :	4
7. Sélection des candidats formateurs :	5
8. Conditions pour candidater :	5
9. Sélection des candidatures :	6
10. Modalités de consultation, de retrait et dépôt des candidatures :	6
11. Modalités de remise du dossier de candidature :	6
12. Composition du dossier de candidature :	7

AVIS ET REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

L'institut de l'Image de l'Océan Indien – ILOI Association 1901
Rue du 8 mars – Parc de l'Oasis – FAC Pierre Ayma – B.P. 232 – 97420 Le Port Cedex

N° Identification SIREN : 352 454 987

Correspondant en charge de la consultation : Service pédagogique : Mme Magali Andriamananjaona rrh@iloi.fr

Téléphone : 0262 43 08 81 – Fax : 0262 43 14 04 - rrh@iloi.fr – Site web : www.iloi.fr

Principale activité du pouvoir adjudicateur : formation initiale/ en apprentissage et continue d'adultes aux métiers de l'image, du cinéma et de l'infographie
Type d'acheteur : association déclarée

2. Objet de la consultation :

L'ILOI recrute ses **formateurs externes – en prestataires indépendants** – pour l'année universitaire **2023-2024** en charge de dispenser les formations initiale et continue des élèves de L'ILOI des 5 niveaux (Licence 1, Licence 2, Licence 3 et Master 1, Master 2) dans les disciplines de : **audiovisuel, création digitale, jeu vidéo, animation 2D, animation 3D**. Chacune des disciplines comporte un volet dédié à l'intelligence artificielle et à la réalité virtuelle et augmentée.

Type : prestation de services spécifiques d'enseignement

Code CPV : 80430000-7 Service d'enseignement de niveau universitaire pour adultes (nomenclature européenne du Règlement CE213/2008 du 28 novembre 2007)

Code NUTS : FR940

Langue exclusive d'enseignement : le français

Lieu d'enseignement : 8 Rue du 8 mars, Parc de l'Oasis – FAC P. Ayma 97420 Le Port

Modalités de financement du marché : Région Réunion et Union Européenne

3. Type de consultation :

L'ILOI procède par appel public dit en *procédure adaptée* (MAPA) en application des dispositions des articles L2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

L'article R 2123-1 du code de la commande publique concerne les catégories de services dits *sociaux et autres services spécifiques* parmi lesquels les services d'éducation, que les directives européennes 2014/24/UE et 2014/25/UE soumettent à une procédure allégée en raison de la spécificité de ces marchés. Le pouvoir adjudicateur est en conséquence autorisé à recourir à la procédure adaptée quel que soit le montant du besoin à satisfaire.

4. Caractéristiques des prestations d'enseignement requises :

La présente consultation porte sur le recrutement de formateurs qui dispenseront chacun en langue française entre 9 et 10 heures de formation par mois aux élèves de L'ILOI et ce, du 16 octobre 2023 au 30 juin 2024.

Les heures de formation portent sur les 5 disciplines suivantes : **audiovisuel, jeux vidéo, création digitale, animation 2D, animation 3D** et se répartissent sur les 5 niveaux universitaires suivants : **Licence 1^{ère} année - Licence 2^{ème} année - Licence 3^{ème} année et Master 1^{ère} année – Master 2^{ème} année**. Chacune des disciplines comporte un volet dédié à l'intelligence artificielle et à la réalité virtuelle et augmentée.

Le nombre d'heures pour lesquelles ces recrutements sont réalisés par L'ILOI se répartiront entre plusieurs formateurs qui seront recrutés dans le cadre de contrats de prestation de services d'enseignement indépendants selon les volumes d'heures suivants :

<p style="text-align: center;">▪ Audiovisuel</p> <p>468 heures pour Licence 1^{ère} année 716 heures pour Licence 2^{ème} année 608 heures pour Licence 3^{ème} année</p> <p>398 heures pour Master 1^{ère} année 343 heures pour Master 2^{ème} année</p> <p>40 heures pour le formateur référent</p> <p><u>SOIT 2 573</u> heures pour l'Audiovisuel</p>	<p style="text-align: center;">▪ Création digitale</p> <p>408 heures pour Licence 1^{ère} année 716 heures pour Licence 2^{ème} année 608 heures pour Licence 3^{ème} année</p> <p>398 heures pour Master 1^{ère} année 343 heures pour Master 2^{ème} année</p> <p>80 heures pour le formateur référent</p> <p><u>SOIT 2 553</u> heures pour la Création digitale</p>
<p style="text-align: center;">▪ Jeu vidéo</p> <p>202 heures pour Licence 1^{ère} année 716 heures pour Licence 2^{ème} année 608 heures pour Licence 3^{ème} année</p> <p>398 heures pour Master 1^{ère} année 343 heures pour Master 2^{ème} année</p> <p>40 heures pour le formateur référent</p> <p><u>SOIT 2 307</u> heures pour le jeu vidéo</p>	<p style="text-align: center;">▪ Animation 2D</p> <p>195 heures pour Licence 1^{ère} année 716 heures pour Licence 2^{ème} année 608 heures pour Licence 3^{ème} année</p> <p>398 heures pour Master 1^{ère} année 343 heures pour Master 2^{ème} année</p> <p>80 heures pour le formateur référent</p> <p><u>SOIT 2 340</u> heures pour l'animation 2D</p>

- **Animation 3D**

279 heures pour Licence 1ère année
716 heures pour Licence 2ème année
608 heures pour Licence 3ème année

398 heures pour Master 1ère année
343 heures pour Master 2ème année

120 heures pour le formateur référent

SOIT 2 464 heures pour l'animation 3D

5. Prix et durée des prestations :

Le taux horaire forfaitaire pour la durée des contrats est fixé à **50 euros net à payer** par heure de formation dispensée aux élèves de l'ILOI.

Aucun frais de déplacement ne sera pris en compte par l'ILOI à la seule exception de ceux des formateurs résidant hors du département de La Réunion à concurrence du billet d'avion en classe économique AR depuis l'aéroport le plus proche de la résidence du formateur et à concurrence d'un per diem de **130 €** de nature forfaitaire couvrant les frais d'hébergement, de transport et de restauration du formateur à La Réunion.

La durée des contrats de prestation de services de formation est de 8,5 mois, soit : du 16 octobre 2023 jusqu'au 30 juin 2024. Le contrat ne sera pas renouvelé.

6. Formalisme d'attribution du marché et modalités de facturation :

Le candidat formateur retenu signera un contrat de prestation de services d'enseignement¹ avec l'ILOI soit en tant qu'auto-entrepreneur², soit au nom d'une société commerciale³, soit au nom d'une association enregistrée autorisée à facturer des prestations de cette nature.

Le formateur devra adresser à l'ILOI une facture **mensuelle**⁴ de sa structure d'exercice.

Le mode de facturation ayant recours au portage salarial est accepté.

¹ Document téléchargeable dans le dossier de consultation

² Immatriculation nécessaire auprès des URSSAF

³ Extrait Kbis nécessaire

⁴ Accompagné d'un RIB de moins de 3 mois

7. Sélection des candidats formateurs :

Les candidats sont sélectionnés en raison de critères de sélection objectifs relatifs à leurs capacités techniques et professionnelles évalués en fonction de leur profil, de la qualité des supports pédagogiques et de l'offre d'enseignement proposés.

L'ILOI effectue une pondération de l'évaluation selon les 3 critères suivants :

- Niveau de diplôme ou de formation certifiante ou de validation des acquis du candidat dans la discipline concernée : 30% de la note attribuée
- Expériences professionnelles valorisantes auprès d'institutions reconnues dans l'univers cinématographique, du jeu vidéo ou de la création digitale, participation à des créations ou des projets cinématographiques significatifs, obtention de prix ou de nomination pour des productions : 35% de la note attribuée
- Expérience Pédagogique, qualité de l'enseignement et des techniques transmises aux élèves (méthode et supports pédagogiques) : 35% de la note attribuée

Le comité scientifique de l'ILOI procédera à un classement des dossiers de candidatures sur la base de ces 3 critères de pondération appliqués aux 5 disciplines déclinés pour les 5 niveaux universitaires concernés par la consultation, soit 25 listes.

Le choix des candidats sera effectué en respectant l'ordre de ce classement en fonction des besoins en formation de l'ILOI.

Le représentant de l'ILOI avise sans délai les candidats non retenus, s'il y en a, dans les conditions prévues à l'article R. 2181-1 du Code de la commande publique. Les motifs de rejet de toute candidature seront communiqués à tout candidat non retenu sur sa demande écrite et ce, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande.

Le représentant de l'ILOI notifie aux candidats retenus l'attribution d'un nombre d'heures de formation par disciplines et par niveaux universitaire en lui renvoyant le contrat de prestations de services correspondant signé par l'ILOI.

8. Conditions pour candidater :

Les candidats formateurs doivent remplir le dossier de candidature⁵ daté et signé en français ou traduit, comprenant les pièces indiquées dans le présent règlement de consultation et permettant d'apprécier leurs compétences, leur expérience, leurs offres-

5

méthodes et supports pédagogiques, leurs moyens d'enseignement ainsi que leurs aptitudes techniques et professionnelles.

Ne sont pas admises à soumissionner : les personnes morales ou physiques se trouvant dans l'une des situations définies aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique (interdictions de soumissionner).

9. Sélection des candidatures :

L'examen des dossiers de candidature se déroulera dès la date limite de réception fixé au 16 octobre 2023 à 12h00 (heure locale).

Le comité scientifique de L'ILOI en charge de l'examen des dossiers de candidature écartera tout dossier :

- non conforme
- insuffisamment complété
- techniquement insuffisant
- déposé tardivement

10. Modalités de consultation, de retrait et dépôt des candidatures :

L'intégralité du dossier de consultation qui comprend :

- le présent avis et règlement de consultation
- l'avis d'appel public à concurrence
- le dossier de candidature et ses annexes
- le contrat de prestation de services d'enseignement
- l'avis de marché

est consultable et téléchargeable directement sur le site de L'ILOI www.iloi.fr et également disponible sur **place pour retrait** à l'adresse du campus : ILOI, rue du 8 mars, Parc de l'Oasis – FAC Pierre Ayma BP232 – 97420 Le Port

Le dossier de consultation peut également être envoyé sur demande par email en écrivant à rrh@iloi.fr.

Toute demande d'information complémentaire est à adresser par courriel : rrh@iloi.fr ou par téléphone 0262 43 08 81.

11. Modalités de remise du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être remis au plus tard le 16 octobre 2023 à 12 heures (heure locale) :

- Soit par email (rrh@iloi.fr) au format électronique PDF/JPG/JPEG
- Soit par courrier postal RAR à l'adresse postale suivante : ILOI – Rue du 8 mars – Parc de l'Oasis – Fac Pierre Ayma 97420 Le Port
- Soit par dépôt papier contre récépissé à l'adresse postale suivante : ILOI – Rue du 8 mars – Parc de l'Oasis – Fac Pierre Ayma 97420 Le Port

12. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature relatif à chaque discipline comporte les documents et informations à renseigner suivants :

Identification :

- La fiche d'identification du candidat daté et signée,
- Un curriculum vitae du candidat sur papier libre à jour et de moins de 3 mois
- Une copie de la pièce d'identité du candidat si personne physique,
- Un extrait d'immatriculation K-bis (ou pappers) si personne morale de moins de 3 mois,
- Une attestation d'immatriculation URSSAF/INSEE si auto-entrepreneur de moins de 3 mois,
- Un extrait d'enregistrement de moins de 3 mois si association,

Capacité à soumissionner :

- Une attestation d'assurance de moins de 3 mois couvrant les risques professionnels libellés au monde du candidat ou de sa structure d'exercice pour l'année universitaire 2023 2024,
- La déclaration sur l'honneur du candidat de ne pas tomber sous le coup d'un motif d'exclusion de plein droit de la procédure de passation d'un marché public datée et signée par le candidat,

Compétences techniques et professionnelles :

- Tout élément utile permettant d'attester de l'expérience d'enseignants ou de formateurs du candidat,
- Tout élément utile permettant d'attester de l'expérience spécifique professionnelle ou technique du candidat (nomination récompense projet etc),
- Les fiches compétences remplies par le candidat

Les contrats :

- Le contrat de prestation de services d'enseignement daté et signé par le candidat
- OU Le contrat de portage salarial proposé par le candidat daté et signé